

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 11^e jour du mois de juillet 2023 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ère) Messieurs et Mesdames, Benoit Gratton, Maxime Bétournay, Gilles St-Amand, François Thibault, Audrey Charron-Brosseau et Ginette Sheehy.

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 19h02, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SESSION :

- 1) Adoption de l'ordre du jour;
- 2) Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023;
- 3) Ratification des déboursés;

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Appel d'offres sur invitation contrôle des matériaux / travaux de bouclage sur le réseau d'aqueduc;
- 5) Autorisation de signature de la promesse de vente avec la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant;
- 6) Offre de service préparation acte d'achat du 206, rue Principale;
- 7) Adoption de la procédure d'information en cas d'interruption, de bris ou de travaux sur le réseau d'aqueduc;
- 8) Période de questions;

AFFAIRES NOUVELLES :

- 9) Correspondance :
- 10) Adoption des budgets 2022-2023 du service des premiers répondants et autorisation de paiement des factures;
- 11) Demande d'appel d'offres sur invitation scellement de fissure 2023/2024/2025;
- 12) Dépôt d'un projet dans le cadre du volet 4 du programme de soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité / pour un agent de sensibilisation GMR par la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides;
- 13) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 23 juin 2023;
- 14) Recommandation du CCU (résolution 2023-48);
- 15) Recommandation du CCU (résolution 2023-55);
- 16) Demande de Messieurs Élie et Josué Provost, projet de semi-détaché rue Bellevue;
- 17) Autorisation inscription colloque de zone ADMQ 12 et 13 octobre 2023;
- 18) Soutien aux athlètes des jeux du Québec de Rimouski été 2023 et Sherbrooke hiver 2024;

- 19) Tournée des municipalités;
- 20) Procuration transaction auprès de la SAAQ;
- 21) Achat de buts de hockey d'été;
- 22) Demande de prix pour l'installation et la fourniture d'un réservoir d'essence;
- 23) ~~Rémunération des membres du comité de la politique des familles et des aînés;~~
- 24) Varia :
- 25) Période de questions;
- 26) Levée de la session.

RÉSOLUTION 168-23
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, retrait du point 23.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 169-23
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que la greffière est exempte de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance du 13 juin est adopté tel que rédigé.

Résolutions 143-23 à 167-23.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 170-23
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 11424 à 11468 inclusivement, pour un montant de 140 077.43\$, des comptes à payer au 11/07/2023 au montant de 5 765.50\$, des salaires numéro 500420 à 500459 inclusivement pour un montant de 24 876.60\$ ainsi que des prélèvements numéros 373 à 375 inclusivement pour un montant de 7 659.53\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
11455	Carquest Canada Ltée	Filtre à huile, huile	219.12\$
11456	Coopsco des Laurentides	Livres	245.33\$
11457	Gilbert P. Miller & fils	Sable tamisé	383.68\$

11458	Groupe Sécurité Commerciale S.A. inc.	Entretien annuel des extincteurs	404.14\$
11459	Réal Huot inc.	Amortisseur de jet boyau 15' et adaptateur	1 194.59\$
11460	Maintenance en Plomberie Maurice Lagacé inc.	Réparer système de chlore tuyau bouché	809.42\$
11461	Matériaux R. McLaughlin inc.	Retour palette, peinture, boulons, piles, produit nettoyant	94.54\$
11462	Outils Tremblant inc.	Location bêcheuse 22"	120.41\$
11463	Pièces d'Auto P.B. Gareau inc.	Raccords, tubes de graisse, boyaux, protecteurs de boyau, huile, filtre à huile	343.16\$
11464	Pompage sanitaire Mont-Tremblant	Vidange fosse scellée - 203, rue principale	362.17\$
11465	Purolator inc.	Frais de transport	26.85\$
11466	Les Services d'Entretien St-Jovite	Lumière	48.97\$
11467	Annulé		- \$
11468	Visa Desjardins	Rouleaux, pinceaux, plateaux à peinture, produits nettoyants, essuie-tout, essence, écrous, boulons, rondelles, veste de sécurité, courrier recommandé, timbres, compresseur air 12V portatif, abonnement mensuel zoom, corde, masse, glacière	1 513.12\$
TOTAL			5 765.50\$

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
11424	DHC Avocats	Services juridiques - doss. 208, chemin du Lac-à-la-Loutre Opinion juridique - projet de lotissement	1 735.53\$
11425	Les Entreprises Bourget	Épandage abat-poussière liquide	11 554.69\$
11426	Guindon Marguerite	Remboursement frais de non-résident 2023	50.00\$
11427	Hydro-Québec	Électricité station de pompage 779.18 \$ Électricité caserne 168.39 \$ Électricité parc & terrain tennis 175.01 \$ Électricité maison des jeunes 30.34 \$ Électricité hôtel de ville 483.46 \$ Électricité réservoir gravitaire 65.40 \$ Électricité station de lavage 31.69 \$ Électricité garage 139.60 \$ Électricité patinoire 222.31 \$ Électricité hangar 68.72 \$	2 164.10\$
11428	Lifeworks (Canada) ltée	Mutuelle de prévention juin 2023	92.54\$
11429	MRC des Laurentides	Quote-part 2023 - 2e versement	54 347.00\$
11430	OBV RPNS	Adhésion 2023	100.00 \$
11431	Régie Intermunicipales des Matières Résiduelles de l'Ouest	Quote-part 2023 - 2e versement	28 361.00\$
11432	St-Amand Gilles	Remboursement Chariot télévision mobile	344.87\$
11433	Tetra Tech QI inc.	Service ingénierie - Stabilisation talus rue du Fer-à-Cheval	11 842.43\$
11434	Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	Ouverture dossier cour municipale mai 2023	86.23\$
11435	Benoit Chevalier	Remboursement embouts de tournevis	58.62\$
11436	Guindon Marguerite	Remboursement ballons, décorations, grand cahier (50e bibliothèque)	97.00\$
11437	Hébert Sylvie	Remboursement breuvages (50e bibliothèque)	13.23\$
11438	Lachance Carole	Remboursement roses, chocolats, serviettes de papier, verres à vin (50e bibliothèque)	898.09\$
11439	Maurice Guylaine	Frais déplacement	41.48\$
11440	Guy Melhuish	Musique (50e bibliothèque)	200.00\$
11441	Almo Inspection inc.	Inspection et rapport de travaux - 206, rue Principale	1 440.00\$
11442	APSAM	Formation - Signalisation des travaux routiers (3)	270.00\$
11443	Bell Canada	Téléphone ordinateur eau potable Téléphone station de pompage	136.30\$
11444	Dépanneur au Petit Centre	Bouchées, vins (50e bibliothèque)	1 495.52\$
11445	Entreprise Patrice Perreault	Entretien des terrains juin 2023	1 052.54\$
11446	Eurofins Environex	Analyses d'eau juin 2023	62.09\$
11447	Imprimerie Léonard	Vêtements employés travaux publics	1 944.92\$
11448	Pépinière Jardin des Rives inc.	Entretien aménagements paysagers 2023 - 1er versement	2 775.78\$

11449	Maurice Guylaine	Remboursement remplacement plaque immatriculation Frais déplacement	41.64\$
11450	Ministère du Revenu du Québec	DAS juin 2023	9 970.08\$
11451	Receveur général du Canada	DAS juin 2023	3 734.66\$
11452	Energies Sonic inc.	Diesel	1 521.31\$
11453	Spectralite	Poteaux, no. civique, panneaux, dos d'âne, clous	2 045.33\$
11454	Ménage Tremblant Net inc.	Entretien ménager hôtel de ville juin 2023	1 600.45\$
500420-500459	Employés	Salaires juin 2023	24 876.60\$
TOTAUX CHÈQUES			164 954.03\$
373	Desjardins Sécurité financière	Assurance collective juin 2023	3 708.46\$
374	RREMQ	Régime de retraite mai 2023	3 871.99\$
375	Poste Canada	Bulletin municipal juin 2023	79.08\$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			7 659.53\$
TOTAL			172 613.56\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 171-23
DEMANDE D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE BOUCLAGE SUR LES RUES DU CALVAIRE ET DU PONT

ATTENDU QUE le conseil a accepté de par sa résolution 110-23, d'octroyer le mandat pour l'exécution des travaux de bouclage d'aqueduc sur les rues du Calvaire et du Pont;

ATTENDU QU'afin de s'assurer de la qualité des matériaux en regard à ces travaux des demandes d'appel d'offres sur invitation ont été faites auprès de 2 fournisseurs;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions reçues et à l'analyse de celles-ci, l'offre reçue de Groupe ABS au montant de 13 141,99\$ (taxes incluses) est la plus basse et conforme à la demande;

ATTENDU QUE la firme d'ingénieur recommande de retenir la proposition du plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que l'offre reçue de Groupe ABS, pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de bouclage d'aqueduc sur les rues du Calvaire et du Pont au montant de 13 141,99\$ taxes incluses est acceptée, cette offre étant la plus basse et conforme aux exigences des documents d'appel d'offres. Que cette résolution fait office de contrat entre les 2 parties.

SOUSSIONNAIRES	PRIX GLOBAL (INCLUANT TAXES)
Groupe ABS	13 141,99\$
Solmatech inc.	13 859,44\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 172-23

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA PROMESSE DE VENTE AVEC LA CAISSE DES JARDINS DE MONT-TREMBLANT

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant a contacté la Municipalité d'Huberdeau en vue de lui offrir l'opportunité d'acquérir le bâtiment abritant les locaux de la Caisse située à Huberdeau étant donné leur décision de fermer cette succursale;

ATTENDU QUE présentement le bâtiment où sont situés les bureaux municipaux n'est pas accessible pour les personnes à mobilités réduites et que des travaux de réaménagement étaient à prévoir à court terme;

ATTENDU QUE le bâtiment proposé est déjà aménagé en bureaux et accessible pour l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE les travaux de réaménagement à l'hôtel de ville auraient nécessité des coûts de beaucoup supérieurs au coût d'achat de la caisse;

ATTENDU QUE l'offre soumise est une opportunité pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu;

Que le conseil autorise la directrice générale à signer la promesse d'achat avec la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant pour et au nom de la Municipalité d'Huberdeau.

L'ensemble des membres n'étant pas en accord avec cette proposition le maire demande donc le vote :

Un membre contre, le reste du conseil étant en accord avec cette proposition, celle-ci est donc adoptée.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 173-23

OFFRE DE SERVICES PRÉPARATION ACTE D'ACHAT DU 206, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité entend procéder à l'achat de l'immeuble situé au 206, rue Principale;

ATTENDU QU'une offre de services nous a été transmise du notaire pour la préparation de l'acte d'achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l'offre de services professionnels reçue de Me Catherine Spénard, notaire, au montant de 1 578.89\$ taxes et frais inclus, pour la préparation de l'acte d'achat de l'immeuble situé au 206, rue Principale est retenue.

Que Madame Guylaine Maurice, directrice générale et greffière trésorière est autorisée à signer l'acte d'achat pour et au nom de la Municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 174-23

PROCÉDURE D'INFORMATION EN CAS D'INTERRUPTION, DE BRIS OU DE TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'identification des risques potentiels pouvant demander une intervention sur le réseau d'aqueduc;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau désire mettre en place une procédure d'information afin d'être informée ou d'informer le plus rapidement possible ces abonnés, advenant une interruption, un bris, la mise en place de mesures particulières ou l'exécution de travaux sur le réseau d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil adopte la procédure d'information en cas d'interruption, de bris ou de travaux sur le réseau d'eau potable;

Qu'une copie de cette procédure soit mise sur le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 175-23

BUDGETS 2022-2023 DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES

ATTENDU QUE la Municipalité d'Arundel a fait parvenir les budgets 2022 et 2023 ainsi que l'ajustement pour l'année 2021 en regard au service des premiers répondants;

ATTENDU QUE ceux-ci n'ont pas été transmis selon ce qui est mentionné dans l'entente, soit :

« le montant du budget servant de base sera établi par le comité intermunicipal. Ce budget devra être approuvé par une résolution de chacun des conseils municipaux, laquelle devra être adoptée en novembre de chaque année et transmise en copie conforme à chacune des municipalités participantes à l'entente ».

« En avril de chaque année, suite au dépôt au conseil du rapport financier de la Municipalité d'Arundel un ajustement des sommes payables par chacune des dites municipalités pourra être apporté selon les coûts réels imputés au service de premiers répondants. Les sommes excédant les coûts réels seront appliquées à chacune des dites municipalités pour l'exercice financier ».

ATTENDU QUE le budget 2023 comporte une dépense pour l'achat d'un véhicule, que cet achat ne respecte pas l'entente présentement en vigueur stipulant ce qui suit :

« l'achat en commun de bâtisses, terrains, véhicules, équipement, nécessitant un amortissement, devra être approuvé par résolution par chacune des municipalités parties à la présente entente »;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau reconnaît avoir reçu le service des premiers répondants pour l'année 2022 et une partie de l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil autorise le paiement de la facture pour le service des premiers répondants pour l'année 2022 en y appliquant le crédit de 2021, soit un montant de 10 435.33\$;

Que pour ce qui est des factures pour l'année 2023, le montant relatif à l'achat d'un nouveau véhicule devra être retranché de celles-ci avant paiement, ceci afin de respecter l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 176-23
DEMANDE D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION SCELLEMENT DE
FISSURES ANNÉES 2023/2024/2025

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à faire un appel d'offres sur invitation pour effectuer des travaux de scellement de fissure pour les années 2023/2024/2025, incluant, la machinerie, le nettoyage et séchage, le transport (déplacement et mobilisation) ainsi que la signalisation nécessaire, ces travaux devront être exécutés en septembre/octobre de chaque année. Un prix pour 5 000m, 10 000m et 15 000m devra être transmis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 177-23
PARTICIPATION AUX INITIATIVES DE PARTAGE DE RESSOURCES ET DE
COOPÉRATION INTERMUNICIPALE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE les Municipalités suivantes ont exprimé leur désir de miser sur le partage de ressources en matière de gestion des matières résiduelles :

- Amherst
- Brébeuf
- Huberdeau
- Labelle
- Lac-Supérieur
- Lac-Tremblant-Nord
- La Minerve
- Lantier
- Montcalm
- Mont-Blanc
- Mont-Tremblant
- Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QUE le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité prévoit une aide financière pour la mise en œuvre d'initiatives de coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau à pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité d'Huberdeau s'engage à participer au projet de partage de ressources en gestion des matières résiduelles et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides comme organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise Guylaine Maurice, directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente de coopération intermunicipale et tous les documents s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 178-23
DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF DU 23 JUIN 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance du 23 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 179-23
RECOMMANDATIONS DU CCU (RÉSOLUTION 2023-48)

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de par son procès-verbal du 23 juin 2023, résolution 2023-48 a fait parvenir des recommandations au conseil municipal en regard au mandat lui ayant été octroyé concernant le dossier du 252-252A chemin de Rockway Valley (résolution 129-23);

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande une modification (réforme) de la réglementation d'urbanisme qui profiterait à une portion plus large de la population et qui favoriserait l'établissement de d'autres projets et que le comité recommande en ce sens l'octroi d'un mandat à un urbaniste, consistant plus précisément à :

- D'autoriser sur l'ensemble du territoire des projets particuliers à multiples usages;
- D'étudier les assouplissements possibles aux normes encadrant les usages associables à l'habitation du règlement de zonage numéro 199-02;
- De mieux comprendre la pertinence de la différence entre les permis accordés dans le noyau villageois et la zone rurale. Par exemple, l'utilisation d'un premier étage commercial et d'un deuxième résidentiel pourrait-elle être permise en zone rurale?
- D'adapter notre réglementation afin de permettre la création d'unités de logements locatifs dans des bâtiments commerciaux;
- De comprendre s'il serait avantageux de permettre la création d'unités de logements dans des bâtiments complémentaires tels que permis dans d'autres municipalités.
- De revoir le prix à la hausse de certains permis.

CONSIDÉRANT QU'une telle modification demande une étude approfondie de la réglementation et engendrera des coûts substantiels;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement de la MRC devrait être adopté cet automne et que par la suite la Municipalité d'Huberdeau devra faire une refonte de sa réglementation afin d'être conforme au schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que le conseil est en accord pour procéder à une refonte de sa réglementation, que ces recommandations seront prises en compte lorsque le mandat pour la refonte de notre réglementation sera octroyé suite à l'adoption du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 180-23
DEMANDE DU CCU (RÉSOLUTION 2023-55)

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de par son procès-verbal du 23 juin 2023, résolution 2023-55 a fait parvenir une demande au conseil municipal afin de permettre la tenue de 4 rencontres supplémentaires par année, soit un maximum de 16 réunions au total;

CONSIDÉRANT QUE ces réunions supplémentaires se tiendront en cas de surcharge de sujets à traiter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise la tenue d'un maximum de 16 réunions par années du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 181-23
DEMANDE DE MESSIEURS ÉLIE ET JOSUÉ PROVOST / PROJET DE JUMELÉ RUE BELLEVUE

ATTENDU QUE Messieurs Élie et Josué Provost projettent d'acquérir un terrain dans le but de construire un jumelé;

ATTENDU QUE ce terrain est situé face à un projet de rue appartenant à la Municipalité et que la Municipalité n'a pas l'intention pour l'instant de procéder à l'aménagement de celle-ci;

ATTENDU QUE les futurs acquéreurs désirent obtenir l'autorisation de la Municipalité pour procéder à l'aménagement d'un accès (5 mètres de large) sur cette rue projetée et effectuer certains travaux (coupe d'arbres, excavation, dynamitage, etc.) nécessaires pour accéder à leur propriété;

ATTENDU QUE Messieurs Élie et Josué Provost s'engagent à faire exécuter ces travaux par des professionnels possédant les permis et les assurances requissent en fonction des travaux requis et d'en assumer tous les coûts;

ATTENDU QU'ils désirent également obtenir l'autorisation de se raccorder au réseau d'aqueduc municipal et qu'ils s'engagent à assumer l'ensemble des frais relatifs à ces travaux de raccordement et à remettre le terrain en état à la fin de ceux-ci (remblai, pavage, etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil autorise Messieurs Élie et Josué Provost à procéder ou à faire effectuer ces travaux en fonction de ce qui est mentionné ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 182-23
INSCRIPTION AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ

ATTENDU QUE le colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra les 12 et 13 octobre 2023;

ATTENDU QUE ce colloque permet d'acquérir et de maintenir à jour les connaissances suite aux lois récemment entrées en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil autorise l'inscription de la directrice générale et de la directrice générale adjointe au colloque de l'ADMQ qui se tiendra les 12 et 13 octobre 2023 à Mont-Tremblant, les frais d'inscription et de déplacement sont assumés par la municipalité et remboursables sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 183-23
TOURNÉE DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE dans le cadre du 40^e anniversaire, la MRC organisera une « Tournée des municipalités »;

ATTENDU QUE cette activité s'inscrit dans une démarche par laquelle les élu.es ont exprimé une volonté d'avoir une meilleure connaissance du territoire et qu'il s'agit d'une opportunité qui leur permettra de bien comprendre les enjeux du territoire et ainsi mieux guider leurs décisions;

ATTENDU QUE les aspects économiques, territoriaux et démographiques seront mis de l'avant;

ATTENDU QU'afin de bien préparer les circuits chaque municipalité doit transmettre 3 sites qui devraient faire partie du parcours;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brousseau et résolu :

Que le conseil informe la MRC que lors de la tournée des municipalités devant avoir lieu les 14 septembre et 4 octobre 2023 que les trois sites devant faire partie du parcours pour notre municipalité sont :

- Centre jeunesse des Laurentides
- Parc Ghislaine et Frédéric Back
- Calvaire d'Huberdeau

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 184-23
SOUTIEN AUX ATHLÈTES DES JEUX DU QUÉBEC DE RIMOUSKI ÉTÉ 2023
ET SHERBROOKE HIVER 2024

ATTENDU QUE les frais d'inscription des athlètes participants aux finales provinciales des Jeux du Québec de Rimouski, été 2023 et Sherbrooke, hiver 2024 seront désormais de 150\$ par athlète;

ATTENDU QUE chaque municipalité est libre d'assumer ou non le remboursement de ces frais d'inscription;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil autorise le remboursement des frais pour les athlètes participants aux finales provinciales des Jeux du Québec de Rimouski, été 2023 et de Sherbrooke, hiver 2024 provenant de la Municipalité d'Huberdeau, selon la liste que nous sera transmise advenant qu'un athlète provienne de notre Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 185-23
PROCURATION POUR LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil autorise les personnes suivantes :

- Guylaine Maurice, directrice générale et greffière-trésorière;
- Karine Maurice-Trudel, directrice générale et greffière-trésorière adjointe;
- Éric Durand, directeur des travaux publics;

À effectuer pour la Municipalité d'Huberdeau et auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, toutes transactions relatives aux véhicules de la Municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 186-23
ACHAT DE BUTS DE HOCKEY D'ÉTÉ

ATTENDU QU'une demande nous a été transmise afin de permettre l'utilisation des buts de hockey pour permettre de jouer au « hockey-balle »;

ATTENDU QUE les buts présentement en notre possession ne sont pas conformes pour l'utilisation autre que sur la glace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu;

Que le conseil autorise l'achat de 2 buts de hockey d'été, Monsieur Gilles St-Amand est mandaté pour obtenir de l'information en regard à cet achat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 187-23

DEMANDE DE PRIX POUR L'INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR À ESSENCE

ATTENDU QU'il n'y a pas de station-service située sur notre territoire et que pour obtenir de l'essence nos employés doivent se rendre régulièrement à Mont-Tremblant pour faire le plein d'essence et remplir des réservoirs;

ATTENDU QUE ceci occasionne beaucoup de perte de temps et de déplacements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que la directrice générale est autorisée à faire une demande de prix pour l'installation d'un réservoir à essence et d'une pompe sur le terrain où est situé l'écocentre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 188-23

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que la session soit levée, il est 20h05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/greffière-trésorière.

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoit Chevalier, maire.